

DÉPARTEMENT DE LA
VENDEE
CANTON DE
FONTENAY-LE-COMTE
COMMUNE DE
FONTENAY-LE-COMTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DRH10-24

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Réf. : CD / NS

Direction des Ressources Humaines

Objet : tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010

**Le Maire de Fontenay-le-Comte,
Président de la Communauté de Communes**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 3,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
VU l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010, les personnes mentionnées ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
CARDIN Olivia FANCHIN Patrice PAUVERT Caty RETHORE Jean-Pierre	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :
- M. le Représentant de l'Etat,
- M. le Président du Centre de Gestion,
- M. le Trésorier Principal,

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication .

Fait à l'Hôtel de Ville de Fontenay-le-Comte,
le 29 janvier 2010

(Signature)
Le Maire,
Hugues FOURAGE

